

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Février 2022

Systèmes alimentaires durables : l'agriculture offre un grand potentiel

Il est évident que notre système alimentaire mondial n'est pas durable. Selon la FAO, la demande alimentaire mondiale devrait augmenter de 60% entre 2007 et 2050, sous l'effet du changement des modèles de consommation et de la croissance démographique mondiale. Mais quelles sont les solutions demandées et quelle contribution la Suisse peut-elle apporter ?

Actuellement, plus de deux milliards de personnes sur la planète sont mal nourries, près de 800 millions sont sous-alimentées et plus d'un milliard sont en surpoids ou obèses. Dans le même temps, un tiers de la nourriture produite est perdue ou gaspillée¹. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les thèmes de l'alimentation durable et des systèmes alimentaires accaparent de plus en plus l'attention de la société et soient au cœur des débats politiques. On attend des responsables qu'ils résolvent les défis mondiaux tels que la faim et la malnutrition, tout en poursuivant l'objectif d'un développement durable.

Les innovations font augmenter la production alimentaire durable

L'évolution vers un système alimentaire plus durable ne pourra pas se faire sans une transformation du modèle de consommation mondial. Toutefois, différents facteurs (croissance démographique continue, augmentation du pouvoir d'achat et diminution des terres arables), font qu'un changement de régime alimentaire dans les pays développés ne suffira pas.

Nous devons produire davantage et plus efficacement. Or, cet accroissement de productivité ne peut être soutenable que si de nouvelles technologies sont mises en action aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. L'agriculture de précision et l'utilisation de l'intelligence artificielle, des drones, des robots et des systèmes d'irrigation intelligents permettraient à eux seuls d'augmenter la productivité de 70 % d'ici 2050². De nouvelles techniques de sélection pourraient conférer des résistances ou des tolérances (p. ex. contre l'humidité ou la sécheresse) à des variétés familières bien établies. De plus, les produits phytosanitaires de dernière génération permettront d'atteindre cet objectif de manière ciblée avec un minimum d'effets secondaires.

La Suisse, pôle d'innovation

En tant que principal site de recherche et d'innovation en Europe, la Suisse se doit d'assumer une responsabilité mondiale en participant activement à l'élaboration du système alimentaire de demain. Pour cela, elle a besoin d'une recherche appliquée et d'une recherche fondamentale solides, soutenues par des conditions-cadres favorables à la technologie et stimulant l'innovation. Après l'exclusion de notre pays du programme de recherche Horizon Europe, cette nécessité est plus criante que jamais. La Suisse subit déjà les conséquences d'un affaiblissement de la recherche publique et privée, et donc de l'attractivité de sa place économique.

Les développements actuels touchant la réglementation des nouvelles méthodes de sélection sont réjouissants et constituent un signal positif pour la Suisse. Des conditions-cadres concrètes et adaptées à la pratique pour les nouvelles technologies, en particulier les nouvelles méthodes de sélection, sont essentielles pour pouvoir exploiter à l'avenir les possibilités de ces technologies au profit d'une agriculture suisse et mondiale plus durable.

Minimiser les risques sans freiner le progrès

En revanche, les développements observés dans le domaine phytosanitaire sont moins réjouissants. L'accent mis sur la réduction des risques de ces produits pour les eaux suisses est légitime et incontesté. Mais les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'lv. pa. [19.475](#) (« Réduire le risque de l'utilisation des pesticides ») vont définitivement trop loin. Toute restriction qui n'entraîne pas de réduction substantielle des risques pèse inutilement sur l'agriculture et l'industrie et peut même entraver l'innovation et le progrès. Ainsi par exemple, la valeur limite de 0,1 µg/l imposée à tous les produits de dégradation, indépendamment de leurs propriétés toxicologiques, ne se justifie pas scientifiquement et conduira à l'interdiction de précieuses

¹ Alexandratos, N & Bruinsma, J (2012) *World Agriculture Towards 2030/2050: the 2012 Revision*. ESA Working Paper. Rome: FAO.

² *The global food system: Identifying sustainable solutions*. Credit Suisse Report, 2021.

substances actives dont les agriculteurs suisses ont encore un besoin urgent, faute de solutions de rechange. De même, la mise en œuvre de l'obligation de déclarer les produits phytosanitaires et les biocides introduite par le Parlement risque de se transformer en monstre bureaucratique. En l'occurrence, l'obligation de déclaration envisagée par les autorités pour l'industrie et le commerce n'apporte pas une grande réduction supplémentaire des risques malgré un surcroît de travail pour tous les participants.

Une nouvelle étude montre la nécessité d'innover dans l'agriculture

Publiée il y a quelques semaines, une étude de l'université néerlandaise de Wageningen (WUR)³, met notamment en évidence les effets négatifs que peuvent avoir des mesures trop restrictives. Les conséquences de la stratégie "de la ferme à l'assiette" (Farm to Fork) de l'UE (Pacte Vert) seront très probablement une baisse de la productivité agricole, une hausse des prix des denrées alimentaires, une dépendance accrue vis-à-vis des importations ainsi qu'un transfert des impacts environnementaux à l'étranger. Ces effets seront imputables, entre autres, à la forte diminution prévue de l'utilisation de produits phytosanitaires et à l'augmentation très ambitieuse de la part de l'agriculture biologique. Comme remède aux baisses de rendement à prévoir, les chercheurs recommandent le recours à l'innovation dans la production végétale. La Suisse doit également suivre cette voie. Outre des conditions-cadres propices à l'innovation venant soutenir les nouvelles technologies, cela implique également une procédure d'autorisation transparente et efficace pour les produits phytosanitaires, qui permette aux agriculteurs suisses d'accéder rapidement aux produits les plus modernes et les plus sûrs.

Dossiers parlementaires

[21.049](#) « Loi sur le génie génétique. Modification »

Au Conseil national le 3 mars 2022 et au Conseil des Etats le 8 mars 2022

Recommandation : OUI à la proposition de la majorité de la CSEC-N : Elaboration d'un système d'autorisation basé sur les risques effectifs pour les nouvelles techniques de sélection

[21.308](#) Iv. ct. Vaud « Pour une Suisse sans OGM ! »

Au Conseil national le 3 mars 2022

Recommandation : NON à l'initiative cantonale

Exposé des motifs : Le Groupe d'industrie Agrar s'oppose en principe à un nouveau moratoire dépourvu de fondement scientifique sur le génie génétique. Il s'agit, au contraire, comme le propose la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N), de créer rapidement les bases légales permettant de faire avancer et d'utiliser les progrès de la science, en Suisse aussi, dans le domaine de la biotechnologie et du génie génétique. Les nouvelles méthodes de sélection pourraient demain apporter une contribution décisive à une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des impératifs climatiques.

[20.3674](#) Mo. « Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle »

[22.3014](#) Mo. « Droits conférés par les brevets dans le domaine de la sélection variétale. Davantage de transparence »

Au Conseil des Etats le 12 mars 2022

Recommandation : NON à ces deux motions

Exposé des motifs : Les solutions industrielles existantes et les offres à bas seuil, comme celle de la recherche de brevets par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), améliorent encore la transparence - sans révision de la loi sur les brevets et sans empiéter sur les droits souverains des titulaires de brevets. Ces solutions sont réalisables, ont l'effet escompté, sont conformes au régime européen des brevets et renforcent la compétitivité des entreprises, instituts de recherche et institutions suisses actifs dans le domaine des semences. En outre, aucune plainte n'a été déposée en Suisse par des titulaires de brevets sur des semences en raison d'éventuelles violations de brevets, raison pour laquelle il n'est pas indiqué d'intervenir dans la liberté et la responsabilité d'entreprise.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection phytosanitaire travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Il œuvre pour des solutions novatrices et respectueuses de l'environnement dans le domaine de la protection des plantes.

³ Johan Bremmer et al. 2021, [Impact assessment of EC 2030 Green Deal Targets for sustainable crop production](#), Wageningen Economic Research Report 2021-150